



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mai à vingt heures dix minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

**Date convocation :**

30.04.2026

**Affichage :**

30.04.2026

**Nombre de**

**Conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

**Etaient présents :**

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Eric BAEDER, LAU Eric, Sandra CHERREY, SIQUOIR Sophia, Christophe KONRATH, AUDOIN Sophie, Cédrick GUILLAUME, SCHERMESSER Chloé, Matéo SCHUBNEL,

**Excusé(e)s :**

Aline LUCAS pouvoir donné à Patricia GRAMPP, Julien WALZER pouvoir donné à Christophe KONRATH, Amélie MOLENAT pouvoir donné à Angelo ROMANO

**Secrétaire de séance :**

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026\_52  
**ACQUISITION D'UNE REMORQUE**

Rapporteur : Angelo ROMANO, Maire

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2122-22 relatifs aux attributions du maire ;

VU le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 ;

CONSIDERANT que les services techniques de la commune ont besoin d'une remorque pour le transport de matériel et d'équipements (outils, déchets verts, etc.) ;

CONSIDERANT que plusieurs devis ont été présentés en séance pour répondre à ce besoin, à savoir :

- Devis n°D2026-02-0154 de l'entreprise SART MAT ANJOU : 7 740 € TTC
- Devis n°3011264 de l'entreprise VITI'WALD : 14 480,40 € TTC ;
- Devis du 20 avril 2026 des Etablissements BALTHAZARD & Fils : 16 020 € TTC ;

CONSIDERANT que le devis de l'entreprise Ets BALTHAZARD & Fils d'Orbey pour un montant de 16 020 € TTC a été jugé le plus adapté aux besoins de la commune,  
CONSIDERANT que cette dépense sera imputée au budget investissement de la commune, sur le compte 2182 (Matériel de transport) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- D'AUTORISER l'acquisition d'une remorque auprès de l'entreprise Ets BALTHAZARD & Fils d'Orbey, pour un montant de 16 020 € TTC, conformément au devis n° du 28 avril 2026 présenté en séance.
- DE PREVOIR l'inscription de cette dépense au budget investissement de la commune, sur le compte 2182.
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris la commande, le bon de livraison et le règlement.

Fait à Griesbach-au-Val, le 05/05/2026  
Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire,



*Romano*  
Angelo ROMANO

La secrétaire de séance,



*DAO*  
Séverine DAO